

# Conseil de développement du Pays de Châlons-en-Champagne

"Un outil de participation citoyenne"



## COMMISSION 3 REUNION DU 25 AVRIL 2013 COMPTE RENDU

La 3<sup>ème</sup> commission du conseil de développement s'est réunie le jeudi 25 avril 2013 à Saint-Martin-sur-le-Pré. Cette réunion a permis de préciser la méthodologie de travail et de mener une première réflexion sur les actions envisageables sur la trame des espaces agricoles à partir de la présentation des projets Agrifaune et Symbiose.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Grimonie BERNARDEAU, Marie-Céline DAMAGNEZ, Pierre DETCHEVERY, Solène DE PONTBRIAND, Pierre DESALME, Christophe HERBILLON, Jean-Claude HORY, Hervé LAPIE, Nicolas LE CERF, Marie-Françoise LICKEL, Laurent MESTRUDE, Jérémy MIROIR, Pierre POUPART, Sylvain ROGER, Jean-Marc CHONÉ, Pauline GODART.

### **ETAIENT EXCUSES :**

Charlotte BERTRAND, Corentin BLOT, Christophe COLLOT, Sophie DE CHAMPSAVIN, Guy DEVILLIERS, Pascal FOY, Bernard FRANCCART, Frédéric HENDOUX, Jean HUGUIN, Cynthia LEB, Alexis LEHERLE, Joël LERMINIAUX, Stéphane MAINSANT, Renaud MIELCARECK, Michel OLIVIER, Christelle PONSARDIN, Jean-Claude URTH, Guy VENAULT, Nicolas VANDERHEEREN.

**PRESENTS : 14**

**EXCUSES : 18**

## 1. MOT DU PRESIDENT ET PRESENTATION DES MEMBRES

M. Jean-Claude HORY, remercie les membres de la commission pour leur participation et explique que la commission va aborder la réflexion sur la trame verte et bleue par une première approche portant sur la trame des espaces agricoles. Des réflexions et expériences innovantes seront présentées par :

- **Mme DE PONTBRIAND de la Fédération Régionale des Chasseurs de Champagne-Ardenne (FRCCA)**
- **M. LAPIE de l'Association Symbiose**

## 2. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 9 AVRIL

Le compte-rendu de la réunion précédente est validé.

## 3. NOMINATION DES MEMBRES DE LA CELLULE DE VEILLE SUR LES CIRCUITS COURTS

M. MESTRUDE participera à la cellule de veille sur les circuits courts alimentaires destinée à maintenir le partenariat et à travailler sur la faisabilité d'une ou deux actions notamment l'organisation d'une journée circuits courts au RIA de Châlons.

## 4. RETOUR SUR LA METHODOLOGIE

La méthodologie proposée à la commission s'inscrit dans une première phase d'inventaire :

- des acteurs impliqués et des acteurs "non engagés" dans la démarche en faveur de la trame verte et bleue,
- des actions déjà réalisées en faveur de la biodiversité et la restauration de corridors écologiques,
- des projets en cours,
- des freins à la mise en œuvre d'actions,
- des propositions d'actions opérationnelles : actions à mener à plusieurs échelles spatio-temporelles (cf. diaporama de présentation).

Les membres sont remerciés pour les premiers éléments d'information communiqués (plus d'une soixantaine de contributions a déjà été listée, cf. grilles jointes).

Les membres sont invités à poursuivre leur identification et à envoyer les informations à l'animatrice, Mlle GODART.

La méthodologie employée dans le cadre de la commission ne fait l'objet d'aucun questionnement, remarque ou suggestion de la part des membres.

## 5. DISCUSSION SUR LA TRAME DES ESPACES AGRICOLES

### 1) **Présentation du programme AGRIFAUNE** (cf. diaporama de présentation)

Mme DE PONTBRIAND rappelle les missions de la Fédération Régionale des Chasseurs de Champagne-Ardenne (FRCCA) qui portent principalement sur :

- les activités de conseil, expertise, connaissances via la conduite d'études scientifiques sur la faune sauvage,
- la coordination, l'appui de certaines actions des Fédérations Départementales des Chasseurs (FDC) en lien avec la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC),
- l'animation de projets multi-partenariaux, dont le programme AGRIFAUNE.

Le programme Agrifaune s'inscrit à l'origine dans un cadre national créé en 2006 et issu d'une convention nationale passée entre l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), la Fédération Nationale des Syndicats des Exploitants Agricoles (FNSEA) et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture. Ce programme a ensuite été décliné à l'échelle de la Champagne-Ardenne en juillet 2007.

La FRCCA pilote ainsi depuis 2008 ce programme dont l'objet est notamment de créer un réseau d'acteurs, un partenariat entre le monde agricole et le monde cynégétique afin de développer des projets concrets pour promouvoir une agriculture respectueuse de la faune sauvage et de ses habitats.

Ainsi, la FRCCA anime un réseau d'acteurs et partenariat entre l'ONCFS, la Fédération Régionale des Syndicats des Exploitants Agricoles (FRSEA), la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA), la Fédération Régionale des Chasseurs (FRC) pour le développement de thématiques techniques et l'animation d'un réseau d'exploitations agricoles qui traitent de thématiques variées en fonction du territoire (suivi de la biodiversité, aménagement du territoire, etc.).

Dans ce cadre, la Champagne crayeuse constitue une zone à forts enjeux. En termes d'actions dans le cadre du programme Agrifaune, peuvent par exemple être notées :

#### ♦ **Mise en place d'un réseau d'exploitations de référence**

Cette action consiste en un travail avec les agriculteurs en fonction de leur sensibilité : mise en place d'aménagements, expérimentation, démonstration, communication, etc.

#### ♦ **Expérimentation sur des couverts de cultures intermédiaires favorables à la biodiversité**

L'objectif est de mener des essais de couverts diversifiés et d'observer leur capacité à fixer les nitrates, l'appétence pour la faune, l'attractivité pour les pollinisateurs afin de déceler le couvert idéal répondant à la fois à des intérêts économiques, écologiques, agronomiques et faunistiques. En effet, les agriculteurs implantent souvent des couverts de moutarde, qui est un bon fixateur de nitrates, mais dont l'intérêt est moindre pour la biodiversité. Dans ce contexte, les partenaires ont déposé la marque "agrifaune interculture" afin de labelliser les couverts végétaux bénéfiques à la préservation de la petite faune sauvage et agronomiquement performants.

Par ailleurs, en termes de pratiques agricoles, des actions en faveur des bords de champs ou auxiliaires de cultures (insectes, oiseaux, autres animaux, ...) sont également menées.

#### ♦ **Aménagement des territoires agricoles**

L'aménagement des territoires agricoles passe par la mise en place de trois types d'actions :

- formation/sensibilisation : accompagnement technique,
- acquisition de connaissances / développement,
- accompagnement financier.

Dans ce cadre, l'aménagement de haies est une action partenariale entre la FRCCA et les fédérations départementales, la Chambre d'agriculture de la Marne ainsi que le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF). Le principe du dispositif est de soutenir les projets d'implantation en zones agricoles, d'aménagements pérennes en faveur de la biodiversité tels que des haies, bosquets, etc. **Ainsi depuis 1995 la plantation de plus de 520 km de haies a été financée par la Région Champagne-Ardenne.**

Le partenariat mis en place permet de proposer un accompagnement technique des agriculteurs (fournitures, démarrage de chantiers, ...), une gestion administrative des dossiers, des formations (à raison d'une journée comprenant une partie théorique et une partie pratique sur le terrain) et l'élaboration de fiches techniques.

Ainsi, à titre d'exemple, une haie à vocation pédagogique a ainsi été plantée en mars 2012 au cœur du complexe agricole du Mont-Bernard (outil pédagogique et de sensibilisation).

La plantation de haies est le dispositif le plus favorable à la biodiversité surtout lorsqu'il est accompagné par la mise en place de bandes enherbées.

Au-delà de l'accompagnement technique aux agriculteurs, un accompagnement financier est également apporté aux agriculteurs pour la réalisation d'actions en faveur de la biodiversité (plantations de haies, arbres, etc.). Ainsi, un travail est mené entre les chasseurs et Réseau de Transport d'Electricité (RTE), amenant à la signature de conventions pour l'aménagement des bases des pylônes électriques ainsi qu'avec les développeurs éoliens pour la mise en place de mesures compensatoires en faveur de la réduction de l'impact éolien sur la faune sauvage.

Cette action a été prolongée et complétée par l'opération "mille bouchons en Terre de Champagne" dont l'objectif de favoriser l'aménagement des territoires de plaine à l'aide d'un outil simple et peu contraignant : le bouchon (buisson de quelques mètres carrés sur une surface réduite telle que pylône électrique, bordure de parcelles, etc) qui permet une intégration facilitée dans une parcelle, sans perturber l'activité agricole). Pour renforcer ce caractère incitatif, la FRCCA, propose cette solution "clé en main" (fourniture des plans et paillages).

**En deux ans, plus de 1000 bouchons ont été plantés.**

Suite à cette opération, des actions de "bande tampon bouchon" ont également été initiées, qui présentent l'avantage d'être plus simples à mettre en œuvre que les haies (moins de linéaire nécessaire). En partenariat avec l'association "Les croqueurs de pommes", des greffages d'arbres fruitiers ont également été réalisés (apportant ainsi une plus-value à la haie et contribuant à la sauvegarde des variétés locales).

Enfin, d'autres réflexions, travaux et études ont été engagés pour acquérir des connaissances, références et comprendre le lien entre aménagement des territoires agricoles et biodiversité :

- études technico-économiques sur le paillage de haies (offrant l'avantage d'être mécanisable),
- les bandes enherbées / bords de champs,
- suivi de la biodiversité (notamment dans le département de l'Aube, mené avec un observatoire de la biodiversité, notamment au sujet des pollinisateurs),
- suivi de cohortes d'insectes (notamment de carabes).

Ces travaux sont notamment conduits afin de bénéficier d'arguments agronomiques pour convaincre les agriculteurs aux atouts d'une interaction entre l'agriculture et la biodiversité.

#### **REACTIONS DE LA COMMISSION :**

M. HORY demande s'il existe une incitation réglementaire à l'implantation des haies.

M. MESTRUDE explique que dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) sont prévues des Infrastructures Agro-Ecologiques (IAE) correspondant à des habitats semi-naturels qui ne reçoivent ni fertilisants chimiques, ni pesticides et qui sont gérés de manière extensive. Il peut s'agir notamment de certaines prairies permanentes, de haies, d'arbres isolés, de jachères, de lisières de bois, de bandes enherbées le long des cours d'eau ou de bordures de champs.

Les IAE sont exprimées en mètres linéaires, en surface ou encore en unité spécifique. Un système de pondération attribue une Surface Equivalente Topographique (SET) à chacune des IAE (100 m linéaires de haie = 1 ha). La SET est ramenée à la surface agricole utile de l'exploitation (SET/SAU). Dans le cadre de la conditionnalité de la PAC, le taux de SET à respecter est fixé à 3 % de la SAU de l'exploitation.

En 2013, le taux est passé à 4 % et pourrait encore augmenter dans le cadre de la réforme de la PAC 2014 - 2020.

La technicité et la complexité de ce dispositif règlementaire sont soulignées ainsi que ses limites. Ainsi, plusieurs coefficients peuvent s'appliquer sur un même espace. Ces difficultés techniques et contraintes règlementaires constituent d'autant de freins à la biodiversité.

M. DESALME indique qu'une première expérience d'agroforesterie est prévue à Champigneul. Le prochain programme FEADER renforcera ce dispositif.

M. CHONÉ demande quel est le potentiel de l'agroforesterie sur le Pays de Châlons.

M. LAPIE explique que la qualité agronomique des sols de Champagne crayeuse ne permet pas d'envisager un développement significatif et que le potentiel économique n'est pas avéré.

M. HORY demande s'il existe une logique d'implantation des haies dans les communes qui permettrait à long terme de favoriser une continuité pouvant faire trame.

M. HERBILLON répond qu'une telle logique n'existe pas et que les plantations sont effectuées en fonction des limites de parcelles et de propriété. Souligne l'intérêt d'une ligne directrice qui permettrait d'identifier une trame verte.

M. MIROIR explique que l'élaboration des documents d'urbanisme est l'occasion de mener un travail sur la trame verte et bleue et sur les discontinuités). Cite en exemple la réflexion engagée dans le cadre du PLU de Sillery.

M. LAPIE note qu'il est possible d'identifier des trames à partir des éléments paysagers et des infrastructures telles que les pylônes électriques. Souligne que la continuité écologique n'implique pas nécessairement un linéaire sans interruption et qu'une continuité en "pas japonais" paraît mieux adaptée à la Champagne crayeuse.

Ajoute qu'un accompagnement et des conseils peuvent être apportés aux agriculteurs (notamment via la FDC et la chambre d'agriculture) pour leur proposer d'identifier des îlots sur lesquels ils pourront mener des actions.

M. HORY demande quels peuvent être les freins intellectuels au renforcement de la trame verte et à la préservation de la biodiversité.

M. LAPIE explique que l'histoire récente de l'agriculture, avec la demande faite aux agriculteurs de rendre la France autosuffisante en matière de productions alimentaires au lendemain de la Seconde guerre mondiale, a conduit à une transformation des savarts de la Champagne crayeuse en vaste plaine agricole obtenue par la déforestation.

Aujourd'hui, la profession agricole doit faire face à un nouveau challenge consistant à répondre à la demande de 500 millions de consommateurs européens tout en prenant en compte les impératifs environnementaux,

M. MESTRUDE souligne également l'impact significatif (30 000 ha) des surfaces affectées aux camps militaires.

## **2) Présentation de l'Association et du programme SYMBIOSE** (cf. diaporama de présentation).

M. LAPIE explique que l'association Symbiose a été créée en 2012, dans la continuité d'une expérience pilote initiée par le Conseil régional en avril 2009. L'association a pour mission de réunir différents acteurs de la Champagne-Ardenne intéressés à la gestion de la biodiversité (LPO, FDSEA, coopératives agricoles, réseau FARRE, PNR Montagne de Reims, Reims Métropole, SIABAVE, etc.),

Le Programme Symbiose concerne 36 communes et couvre une surface d'environ 36 000 ha. La limite ouest de ce territoire est localisée aux portes de l'agglomération rémoise et concerne un petit secteur de la partie nord du Pays de Châlons. Toutefois, la

vocation de l'association est régionale et Symbiose a pour missions principales l'expérimentation, l'accompagnement et la communication.

L'association est gérée par un comité directeur (présidé par M. Hervé LAPIE), et d'un comité de pilotage (présidé par M. Benoît COLLARD).

Suivi par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien et par le Réseau biodiversité pour les abeilles, le programme Symbiose bénéficie du soutien financier du Conseil régional de Champagne-Ardenne et du FEADER. Le coût de l'adhésion à l'association avec participation à l'assemblée générale est de 900 € (30 € pour une adhésion à titre individuel).

Le budget de l'association avoisine les 110 000 € et une grande partie de ce budget est consacrée à la mise en place d'indicateurs de suivi permettant d'observer si les aménagements mis en place sont efficaces d'un point de vue économique et environnemental.

La démarche consiste principalement en :

- une connaissance du territoire et des actions de sensibilisation,
- une information et des échanges avec les professionnels,
- l'amélioration des connaissances : essais et suivis,
- la valorisation du savoir-faire des acteurs de terrain et des connaissances acquises.

En termes d'aménagements, plusieurs actions ont été mises en place :

- gestion différenciée des bords de chemin,
- gestion des lisières des boisements (les lisières sont les espaces les plus riches en termes de biodiversité et sont équivalentes en intérêt aux pelouses calcicoles),
- réalisation d'un guide technique à disposition des agriculteurs,
- réflexion sur les emprises de dépôts (mais les entreprises sucrières sont peu favorables à la plantation de haies autour des entrepôts de betteraves),
- réflexion sur les jachères (évoluer vers des jachères apicoles),
- promotion des "bouchons de Champagne" en association avec des haies (1 bouchon pour 10 ha),
- gestion différenciée de la coupe des luzernes (laisser fleurir une bande de 6/7 m sur la première coupe).

### REACTIONS DE LA COMMISSION :

M. HORY souligne l'intérêt et la qualité des actions menées par Symbiose et demande quel est le taux d'adhésion de la profession agricole.

M. MIROIR observe que l'adhésion aux propositions de Symbiose diffère selon qu'il s'agit :

- de l'ajustement des pratiques agricoles sur lesquelles il est plus facile de convaincre (avec certaines réserves notamment pour les bords de chemin pour lesquels il existe une forte crainte sur la possible prolifération des adventices) ;
- d'aménagements pour lesquels les freins principaux sont la réduction de la surface cultivée et la crainte d'une contrainte réglementaire.

En tenant compte de ce contexte, les facteurs de réussite sont :

- la nécessité de tester les actions et de faire évoluer les solutions proposées dans le cadre d'un suivi rigoureux,
- la recherche des infrastructures écologiques les plus efficaces sur le minimum de surface,
- la communication, la pédagogie et l'accompagnement sur le terrain (la démarche est mieux perçue si elle émane du monde agricole lui-même).

M. HORY évoque l'intérêt d'une sensibilisation à la biodiversité des futurs agriculteurs avec notamment la possibilité d'interventions dans les lycées agricoles.

M. MIROIR souligne la nécessité de combiner l'approche du terrain et du local avec une vision globale des problématiques.



M. HORY demande quelles sont les actions menées par Symbiose sur le Pays de Châlons.

M. LAPIE répond qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'action menée par l'association sur le territoire du pays et que l'association, dont l'existence est récente, souhaite éviter l'éparpillement.

M. HORY demande si une contractualisation est envisageable.

M. LAPIE explique Symbiose contractualise avec le Conseil régional, la chambre d'agriculture et que la Fédération des chasseurs. Symbiose se présente comme un guichet renvoyant vers les compétences locales.

L'association n'est pas focalisée sur le monde agricole et reste ouverte aux attentes des collectivités (les exemples du quartier Saint-Rémi, de la Faculté de Sciences ou de la zone Farman à Reims sont donnés).

M. MIROIR évoque la problématique des transitions paysagères en périphérie des zones d'activités.

M. POUPART explique que la Communauté de communes de l'Euport a souhaité améliorer les cahiers des charges de cession de terrains des Zones d'Aménagement Concerté de Vatry sur ces aspects environnementaux.

Plus largement, il existe un enjeu majeur sur les périphéries villageoises qui ont perdu les espaces de transition (jardins, vergers) qui les caractérisaient avant le développement de l'urbanisation pavillonnaire sous forme de lotissements.

M. MIROIR confirme l'intérêt esthétique et biologique des espaces de transition et l'opportunité de les envisager dans les opérations d'aménagement. Il convient toutefois de ne pas oublier de s'interroger sur la gestion de ces espaces.

M. POUPART confirme l'intérêt d'inscrire ce type de réflexion dans l'élaboration des documents d'urbanisme mais note que la question financière pour la définition de ces espaces reste posée.

M. LAPIE dit que cette transition (qui peut être effectuée par le biais d'arbres fruitiers) présente également un intérêt dans la prévention des conflits de voisinage. Toutefois, la concrétisation de cette action ne doit pas reposer sur la seule profession agricole et doit être intégrée dans la réflexion sur l'aménagement urbain en ayant à l'esprit la nécessité de modérer la consommation d'espace (certains aménagements récents de zones d'activités sont très critiquables de ce point de vue).

Mme LICKEL pose la question de l'aménagement des parcs éoliens et des mesures compensatoires associées.

Mme DE PONTBRIAND indique que des conventions sont envisageables notamment dans le cadre de parcs éoliens pour favoriser la biodiversité avec notamment la plantation de bosquets ou de haies.

M. POUPART indique qu'une réflexion est conduite par GDF SUEZ pour aller au-delà des mesures les plus classiques. Un document est en cours de validation par la DREAL qui pourra être communiqué à la commission le moment venu.

Mme LICKEL évoque la question des infrastructures (autoroutes, voies ferrées) et la possibilité de renforcer leur valeur biologique.

M. MIROIR explique que les infrastructures peuvent être à la fois des éléments de continuité et de discontinuité. Plusieurs facteurs sont à considérer :

- leur capacité à favoriser la propagation d'espèces invasives,
- la difficulté de pouvoir sélectionner des semences adaptées au milieu considéré (la création de filières de semences locales est complexe à mettre en place). Certains talus routiers abritent parfois des espèces remarquables et compte tenu de ces difficultés, il est prudent de ne pas envisager d'action particulière et de laisser la nature faire.

## 6. DEFINITION DES OBJECTIFS

Lors de la prochaine réunion, l'approche se fera par le sous-réseau constitué des espaces forestiers.

## 7. CALENDRIER PREVISIONNEL DES REUNIONS

Le calendrier prévisionnel proposé est établi en tenant compte des périodes de vacances scolaires ainsi que des ponts et jours fériés.

La date de la prochaine réunion a été fixée au **lundi 13 mai de 18 H à 20 H** à la petite salle des fêtes de Saint-Martin-sur-le-Pré.

Les autres réunions sont prévues à heures fixes (18 H – 20 H) dans cette même salle les :

- ◆ **MARDI 4 JUIN 2013**
- ◆ **LUNDI 24 JUIN 2013**

Les informations pratiques sur la troisième commission (calendrier des réunions, comptes rendus), ainsi qu'un certain nombre d'informations spécifiques à l'activité du Syndicat mixte (fonctionnement, démarche pays et SCoT, études), sont consultables sur le site Internet du Syndicat mixte : [www.paysdechalonenchampagne.com](http://www.paysdechalonenchampagne.com)

M. HORY remercie les participants et clôt la séance.